FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale
Direction de l'administration générale et de la modernisation des services
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Direction de l'administration générale
et de la modernisation des services

Sous-direction des ressources humaines

Bureau RH4

Chargé des corps communs
et des contractuels,
et, pour l'administration centrale,
de la gestion des effectifs
et des rémunérations

Arrêté du 11 mai 2011 portant nomination à la sous-direction des ressources humaines à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services

NOR : *ETSO1181161A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services de l'administration centrale ;

Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;

Vu le décret n° 2010-1449 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi et de la santé ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en sous-directions ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

Article 1er

M. Éric LAURIER, administrateur civil, est nommé en qualité de chef du bureau chargé de la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, du recrutement, de la formation, du suivi des parcours professionnels et de l'évaluation (RH1) à la sous-direction des ressources humaines (SDRH) à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services à compter du 2 mai 2011.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 11 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,
L. Allaire